

COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU 14/10/2025

1. VALIDATION DES MATCHS DU 08 AU 11 OCTOBRE 2025

Date Compétition	T=Terrain A=Arbitre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Validation	Commentaire
08/10/2025 - 10:00 CDF FEM 16U	T=DREUX A=PFC SARCELLES	DREUX 66/10 (9.1)	SAINT DENIS STALLIONS 41/10 (7.1)	ОК	-
08/10/2025 - 13:00 CDF FEM 16U	T=DREUX A=SAINT DENIS STALLIONS	DREUX 54/10 (13.4)	PFC SARCELLES 53/10 (14)	ОК	-
08/10/2025 - 16:00 CDF FEM 16U	T=DREUX A=DREUX	PFC SARCELLES 46/10 (11.4)	SAINT DENIS STALLIONS 47/5 (8.1)	ОК	-
11/10/2025 - 10:00 CDF MAS 16U	T=SARCELLES A=SARCELLES	PFC SARCELLES 0/0 (0)	PUC 0/0 (0)	NOK	-PFC SARCELLES : Absence de l'équipe Sanction 13-IA : retrait de 2 points dans le classement D1 et amende de 200€ pour PFC SARCELLES PUC gagne par forfait

2. RÉCLAMATION / CONTESTATION

Pour contester une décision de la CSNC, il faut adresser un courrier officiel par email à France Cricket (contact@francecricket.com) dans les 7 jours suivant la réception de la décision de la CSNC, accompagné d'un chèque de 50 € à l'ordre de France Cricket (qui sera encaissé dès réception).

Ensuite une réunion de la cellule d'appel de France Cricket sera convoquée dans les plus brefs délais et si une réunion est déjà programmée, ce sujet sera mis à l'ordre du jour. Si la contestation est acceptée par la cellule d'appel les 50 € seront remboursés.

Extrait de l'article 17.4 des règlements généraux des compétitions officielles et le code de conduite de France Cricket